

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : A-10307

**Tonique - Cyan, Noir, Magenta,  
Jaune**

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

**Version européenne seulement****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit** Tonique pour HP Color LaserJet 5500, HP Color LaserJet 5550, HP Color LaserJet 5500N, HP Color LaserJet 5500DN, HP Color LaserJet 5500DTN, HP Color LaserJet 5500HDN, HP Color LaserJet 5550DN, HP Color LaserJet 5550DTHN, HP Color LaserJet 5550DTN, HP Color LaserJet 5550HDN, HP Color LaserJet 5550N, Canon LBP-2710, Canon LBP-2810, Canon LBP-C3500

**N° de pièce** 003R99721, 003R99722, 003R99723, 003R99724

**Couleur** Cyan, Noir, Magenta, Jaune

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Impression xérographique

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox  
Wezembeekstraat, 5  
B1930 Zaventem  
Belgium

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec**

**Personne à contacter** Manager, environnement, santé,  
sécurité et durabilité

**Téléphone** +32 (2) 713 14 52 (Français)  
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)

**Adresse de courriel** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetysheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Sans objet

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucun

**2.3 Autres dangers**

FDS n° : A-10307

## Tonique - Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Résine de polyester	80-95	Propriétaire	Non inscrit(e)	--	--	--
Pigment cyan	0-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	01-2119458771-32-0044
Noir de carbone	0-10	1333-86-4	215-609-9	--	--	01-2119384822-32-0065
Pigment magenta	0-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	--
Pigment jaune	0-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	--
Polyoléfine	1-4	Propriétaire	Non inscrit(e)	--	--	--
Agent de contrôle de charge	0.25-1.5	42405-40-3	403-360-0	Flam. Sol. 1 Acute Tox 4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H228 H302 H400 H410	--
Silice (surface traitée)	<1.5	68909-20-6	272-697-1	STOT RE 2	H373	--

**Texte intégral des énoncés H; voir la section 16**

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

### 4. PREMIERS SOINS

#### 4.1 Description des mesures pour les premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau à l'eau et au savon
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

#### 4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Yeux</b>	Aucun effet connu
<b>Peau</b>	Aucun effet connu
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Aucun effet connu
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation

FDS n° : A-10307

**Tonique - Cyan, Noir, Magenta,  
Jaune**

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

**Symptômes principaux**

Une exposition excessive peut provoquer:  
légère irritation des voies respiratoires similaire à la poussière de la nuisance

**4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis**

<b>Protection des sauveteurs</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Notes au médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

**Produits de combustion dangereux**

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

**Autres informations**

<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

FDS n° : A-10307

## Tonique - Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher la formation d'un nuage de poussière
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires  
Voir Section 13 pour plus d'informations

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter l'accumulation de poussière dans des espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

**Mesures d'hygiène**                      Aucun dans des conditions normales d'utilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

### 7.3 Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Limite d'exposition de Xerox</b>	2.5 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
<b>Limite d'exposition de Xerox</b>	0.4 mg/m <sup>3</sup> (poussières respirables)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique**                      Aucun dans des conditions normales d'utilisation

### Équipement de protection individuelle

<b>Protection du visage/des yeux</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Protection des mains</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection particulier requis
<b>Risques thermiques</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement

### Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement**    Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

FDS n° : A-10307

## Tonique - Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect État physique Couleur	Poudre Solide Cyan, Noir, Magenta, Jaune	Odeur Seuil olfactif pH	Légère odeur Non applicable Non applicable
Point d'éclair	Non applicable		
Point de fusion / point de congélation	Non applicable		
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable		
Point de ramollissement	49 - 60 °C /	120 - 140 °F	
Taux d'évaporation	Non applicable		
Inflammabilité	Ininflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Non applicable		
Densité de vapeur	Non applicable		
Densité	1 - 2		
Solubilité dans l'eau	Négligeable		
Coefficient de partage	Non applicable		
Température d'auto-inflammation	Non applicable		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	Non applicable		
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière		
Propriétés comburantes	Non applicable		

#### 9.2 Autres informations

Aucun

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

FDS n° : A-10307

## Tonique - Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

<b>Réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

### 10.4 Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

## **11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

*Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.*

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Renseignements sur le produit

<b>Irritation</b>	.
<b>DL50 par voie orale</b>	Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
<b>DL50 par voie cutanée</b>	> 5 g/kg (rat)
<b>CL50 par inhalation</b>	> 5 g/kg (lapin)
	> 5 mg/L (rat, 4 h)

#### **Toxicité chronique**

Renseignements sur le produit

<b>Effets chroniques</b>	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
<b>Cancérogénicité</b>	Voir "autres informations" dans cette section
<b>Autres informations</b>	Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé le noir de carbone comme « cancérogène possible pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de noir de carbone dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est issue des études évaluant pure, noir de carbone « libre ». L'encre en poudre est quant à elle une formule composée d'un polymère spécialement préparé et d'une faible teneur de noir de carbone (ou d'un autre pigment). Dans le processus de fabrication d'encre en poudre, la faible teneur de noir de carbone est encapsulée dans une matrice. Xerox a testé exhaustivement l'encre en poudre, y compris par un dosage biologique d'exposition chronique pour évaluer la cancérogénicité potentielle. Aucun résultat démontrant l'apparition de cancers chez les animaux exposés n'est constaté pour l'exposition au toner. Les résultats ont été soumis aux agences réglementaires et publiés dans leur intégralité.

#### **Autres effets toxiques**

Renseignements sur le produit

<b>Sensibilisation</b>	Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée
<b>Effets mutagènes</b>	Non mutagène selon le test d'Ames
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou suspectés pour la reproduction

FDS n° : A-10307

**Tonique - Cyan, Noir, Magenta,  
Jaune**

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

**Effets sur les organes cibles** Aucun connu  
**Autres effets néfastes** Aucun connu  
**Risque d'aspiration** Non applicable

11.2 Informations sur d'autres dangers

**Propriétés de perturbation endocrinienne** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité

EC50/72/algae = >1000 mg/L  
Fish (oryzia latipes) LC50 (96hr) >100 mg/L (WAF)  
Daphnia EC50 (48hr) >100 mg/L (WAF)

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Méthode d'élimination des déchets** Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

FDS n° : A-10307

**Tonique - Cyan, Noir, Magenta,  
Jaune**

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

**No d'élimination des déchets  
CED** 08 03 17\***Autres informations** Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

**14.2 Nom officiel d'expédition**

Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non classé

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

**14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs**

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

**14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

**16. AUTRES INFORMATIONS**



---

FDS n° : A-10307

## Tonique - Cyan, Noir, Magenta, Jaune

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Version 3

---

Date d'émission 2018-02-27

Date de révision 2022-10-28

Note de révision sections de la FS mises à jour, 3, 12, 13, 16

**Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H228 - Matière solide inflammable

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.**

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.